

Infos

Saint-Péray

mars 2026



1

RETOUR SUR UN WEEK-END MAGIQUE À SAINT-PÉRAY

Le festival Rire et Magie a fait son grand retour pour sa 8^{ème} édition !

Comme chaque année, le samedi après-midi était dédié aux enfants avec des ateliers aussi ludiques que variés, pour le plus grand bonheur des petits magiciens. La journée s'est poursuivie avec le spectacle « VIVI » : un moment de rire et de magie où jonglerie, musique et illusions se mêlent dans un univers poétique, drôle et légèrement décalé.

Pour clôturer ce week-end enchanté, Mathieu Stepson est monté sur scène le dimanche. Un show d'exception qui s'est rapidement transformé en véritable expérience immersive pour le public. Interactions, surprises et émotions étaient au rendez-vous, laissant des souvenirs magiques à tous les spectateurs.

Merci à tous pour cette belle édition !

2

ÉLECTIONS MUNICIPALES : 15 & 22 MARS 2026 JE VEUX VOTER PAR PROCURATION !

Allons Voter!

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du vote ?
Pensez à la procuration ! Il est désormais possible de faire votre procuration de vote en ligne, simplement et gratuitement.



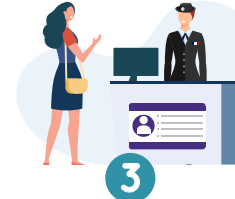
1

Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote



2

Effectuez votre demande de procuration ou votre résiliation en ligne en toute simplicité



3

Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.



4

Vous êtes informé(e) par courriel dès que votre procuration est acceptée



Muni d'une identité numérique certifiée ?
Pas besoin de vous déplacer, vous pouvez tout faire directement en ligne !

JUSQU'À QUAND PEUT-ON ÉTABLIR UNE PROCURATION ?

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin. Cependant il est fortement recommandé d'anticiper la démarche. Un dépôt tardif peut entraîner un traitement administratif trop court par la mairie, ce qui risquerait d'empêcher la prise en compte de votre procuration le jour du vote.

À QUI PEUT-ON DONNER PROCURATION ?

Vous pouvez désigner comme mandataire l'électeur de votre choix, à condition que :

- Vous et votre mandataire soyez inscrits sur une liste électorale
- Vous ayez tous les deux le droit de voter à la même élection

Le mandataire ne dépasse pas le nombre maximal de procurations autorisées (en règle générale, une seule procuration établie en France par mandataire)

Le jour du scrutin le mandataire ne vote pas dans son propre bureau pour vous. Il doit obligatoirement se déplacer dans votre bureau de vote afin de voter en votre nom. Il n'a pas besoin de votre carte électorale, mais il devra présenter sa propre pièce d'identité. Plus d'infos et démarches officielles : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>



3

BUDGET PARTICIPATIF : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU PARC DES BUIS

Dans le cadre de la 3ème édition du budget participatif, une belle initiative imaginée par Monsieur DAPHY et Madame BOULGHOBRA a récemment vu le jour au Parc des Buis.

Pensé pour favoriser la convivialité et le bien-être de tous, ce nouvel aménagement transforme le parc en un véritable espace de détente et de partage. Tables de pique-nique, fontaine à eau, plantations destinées à embellir l'environnement et même un grand fauteuil propice à la relaxation : chaque élément a été soigneusement choisi pour offrir aux usagers un lieu agréable, confortable et accueillant, idéal pour profiter d'une pause au grand air. Un grand merci aux porteurs du projet pour leur implication et leur contribution active à la valorisation de cet espace public.

Les beaux jours approchent... C'est le moment idéal pour venir découvrir et apprécier ce nouvel aménagement au Parc des Buis !

DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

www.unfuturpoursaintperay.blogspot.com



4

LA VIGNE PÉDAGOGIQUE : UNE IMMERSION AU CŒUR DU SAVOIR-FAIRE LOCAL

Le 26 février, deux classes d'écoles primaires ont été accueillies sur la vigne pédagogique située sur la Place Santo Tirso, en plein centre-ville.

Pour la sixième année consécutive, nos partenaires viticulteurs saint-périllais ont initié les élèves aux bases de la taille de la vigne. Une découverte essentielle pour comprendre les étapes clés qui préparent la future récolte, et un moment d'échange riche en questions et en curiosité.

Les enfants sont repartis avec un sarment à faire pousser chez eux, prolongeant ainsi l'expérience à la maison. Prochaine étape en mai : l'attachage de la vigne sur les échelas !



5

RECENSEMENT : MERCI AUX 15 AGENTS MOBILISÉS !

Durant un mois, quinze agents recenseurs ont parcouru les rues et quartiers de Saint-Péray pour mener à bien une mission essentielle pour la commune.

À l'issue de cette période, le maire a tenu à saluer leur engagement, ainsi que la mobilisation des agents municipaux ayant contribué au bon déroulement de l'opération. Grâce à cet investissement collectif, le recensement s'est bien déroulé avec un taux de réponse de 95 %.



6



FAUN ARDÈCHE CLASSIC : UN GRAND RENDEZ-VOUS CYCLISTE

Ce samedi 28 février, la Faun Ardèche Classic s'est déroulée sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol, réunissant des figures majeures du peloton comme Romain Grégoire et Paul Seixas. Sur un parcours exigeant, marqué cette année par la montée de Costebelle, les coureurs ont offert un spectacle de haut niveau, traversant à plusieurs reprises le centre-ville de Saint-Péray. Au terme d'une course intense, Paul Seixas s'est imposé avec brio, signant une très belle victoire sur cette édition.

Un grand merci aux bénévoles et aux organisateurs des Boucles Drôme Ardèche, dont l'engagement permet la réussite de cet événement incontournable.



INFOS EXPRESS

8 mars : Grand Chapitre : intronisation à 11h20 sur le perron de l'Hôtel de ville

15 mars : Premier tour des élections municipales 8h-18h dans votre bureau de vote

21 mars : Concert de l'Harmonie de Saint-Péray à 20h30 au CEP du Prieuré avec comme invité l'orchestre de Châteaufort/Isère - Entrée libre

22 mars : Deuxième tour des élections municipales 8h-18h dans votre bureau de vote

26 mars : Spectacle de Romuald Maufras : "Saison 3" à 20h30 au CEP du Prieuré

28 au 29 mars : Salon de l'agriculture au stade de la Maladière

28 mars : Journée BD de 10h à 18h30 à la médiathèque

+ d'infos sur le site de la mairie rubrique «Événements»

Retrouvez tous les détails et horaires sur le site internet et la page Facebook de la Mairie de Saint-Péray

N'hésitez pas à faire connaître cette lettre d'information autour de vous !

Inscription : inscriptions@ville-saintperay.fr
Vous le recevrez par mail chaque début de mois !

Éditeur : Mairie de Saint-Péray • Directeur de publication et rédacteur : P. Gardani
Création graphique et layout : Mairie de Saint-Péray • Conception : Mairie de Saint-Péray